ATTENDU QU'il y a lieu de verser à la Ville de Sherbrooke une subvention pour la réalisation de son projet de construction d'un nouveau pont et de relocalisation des infrastructures routières dans le secteur des Grandes-Fourches Nord:

ATTENDU QUE cette subvention prendra la forme d'un remboursement du service de la dette, dont le capital initial est de 24 000 000\$, auquel s'ajouteront les frais et les intérêts, pour une durée pouvant aller de 10 à 25 ans;

ATTENDU QUE les conditions et modalités de versement de cette subvention seront prévues dans une convention d'aide financière à être conclue entre le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Sherbrooke;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe *a* de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (chapitre A-6.01, r. 6), tout octroi et toute promesse de subvention doivent être soumis à l'approbation préalable du gouvernement, sur recommandation du Conseil du trésor, lorsque le montant de cet octroi ou de cette promesse est égal ou supérieur à 1 000 000\$;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports:

QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports soit autorisé à verser à la Ville de Sherbrooke, pour son projet de construction d'un nouveau pont et de relocalisation des infrastructures routières dans le secteur des Grandes-Fourches Nord, une subvention prenant la forme d'un remboursement du service de la dette, dont le capital initial est de 24 000 000 \$, auquel s'ajouteront les frais et les intérêts, pour une durée pouvant aller de 10 à 25 ans;

QUE les conditions et modalités de versement de cette subvention soient prévues dans une convention d'aide financière à être conclue entre le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la Ville de Sherbrooke.

Le greffier du Conseil exécutif, ANDRÉ FORTIER Gouvernement du Québec

Décret 197-2018, 28 février 2018

CONCERNANT le maintien des services essentiels en cas de grève dans certains services publics

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 111.0.17 du Code du travail (chapitre C-27), sur recommandation de la ministre responsable du Travail, le gouvernement peut, par décret, s'il est d'avis que dans un service public une grève pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, ordonner à un employeur et à une association accréditée de ce service public de maintenir des services essentiels en cas de grève;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de cet article prévoit notamment qu'un tel décret entre en vigueur le jour où il est pris et a effet jusqu'au dépôt d'une convention collective ou de ce qui en tient lieu;

ATTENDU QUE les municipalités, la régie intermunicipale, les établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) et les entreprises mentionnés à l'annexe du présent décret constituent des services publics au sens de l'article 111.0.16 du Code du travail:

ATTENDU Qu'une grève dans ces services publics pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable du Travail:

QUE les services publics et les associations accréditées mentionnés à l'annexe du présent décret maintiennent des services essentiels en cas de grève;

QUE toute nouvelle association, accréditée à compter de l'entrée en vigueur du présent décret à l'égard d'un groupe de salariés actuellement représenté par une des associations mentionnées à l'annexe, soit soumise à la même obligation.

Le greffier du Conseil exécutif, ANDRÉ FORTIER

ANNEXE

1. Des municipalités et une régie intermunicipale

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, DUHAMEL

(MUNICIPALITÉ DE) SECTION LOCALE 4986 (FTQ)

AM-2001-1584

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LOTBINIÈRE-CENTRE

SYNDICAT DES SALARIÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LOTBINIÈRE CENTRE (CSD)

AQ-1003-2733

SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

(MUNICIPALITÉ DE)

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE,

SECTION LOCALE 1142 (FTQ)

AQ-2001-1591

STOKE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

(MUNICIPALITÉ DE) DE LA MUNICIPALITÉ DE STOKE (CSN)

AM-2001-0995

2. Des établissements

9034-5323 QUÉBEC INC. SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS (RÉSIDENCE L'ÉMERAUDE) DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE LA RÉGION

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)

AQ-1005-0817

SYNDICAT DES SALARIÉS DE SERVICES D'AIDE AUX PERSONNES 9103-4207 OUÉBEC INC.

(MANOIR MARIE-LOUISE) EN RÉSIDENCE DE LA MAURICIE (CSD)

AQ-2001-5029

9170-5764 QUÉBEC INC.

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS (RÉSIDENCE CHARLESBOURG) DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE LA RÉGION

> DE QUÉBEC (CSN) AO-2000-8824

9197-4584 QUÉBEC INC. SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS (RÉSIDENCE BELLAGIO) DES RÉSIDENCES ET CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS

DE LA MONTÉRÉGIE – CSN

AM-2001-8538

9197-6076 QUÉBEC INC.

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS (RÉSIDENCE PORTLAND)

DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE L'ESTRIE – CSN

AM-2000-9885

9208-0837 QUÉBEC INC. (LES JARDINS LOGIDOR)

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE LA RÉGION

DE QUÉBEC (CSN)

AO-2001-3916

9304-1754 QUÉBEC INC. (MANOIR JOIE DE VIVRE) SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS

DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ)

AM-2001-9182

9324-3137 QUÉBEC INC.

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

(RÉSIDENCE MEMPHRÉMAGOG) DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE L'ESTRIE – CSN

AM-2001-4622

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS(EUSES) DES RÉSIDENCES CAPITAL TRANSIT INC. (MANOIR NORMANDIE) D'HÉBERGEMENT RIMOUSKI-NEIGETTE (CSN) AO-2001-7416 CENTRE D'HÉBERGEMENT UNION DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE SERVICE. ET DE SOINS DE LONGUE SECTION LOCALE 800 (FTO) DURÉE DE SAINT-JEAN-SUR-AM-2001-5208 RICHELIEU S.E.C. CENTRE D'HÉBERGEMENT SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ET DE SOINS DE LONGUE DES CENTRES D'HÉBERGEMENT DE LA RÉGION DURÉE DU BOISÉ DES LAURENTIDES - CSN SAINTE-THÉRÈSE INC. AM-2000-9688 SYNDICAT DES TRAVAILLEURS(EUSES) DES RÉSIDENCES CENTRE POLYVALENT DES AÎNÉS ET AÎNÉES DE D'HÉBERGEMENT RIMOUSKI-NEIGETTE (CSN) RIMOUSKI-NEIGETTE AQ-2000-1735 CHÂTEAU RENAISSANCE INC. SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU CHÂTEAU BELLEVUE DE SAINT-NICOLAS (IND) AQ-2001-5500 COOPÉRATIVE DE SERVICES À SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTO) DOMICILE L'ISLET NORD-SUD AQ-2000-1053 COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SYNDICAT DES SALARIÉS DE LA COOPÉRATIVE EN AIDE EN AIDE DOMESTIOUE. DOMESTIQUE DOMAINE DU ROY (CSD) DOMAINE-DU-ROY AQ-1005-6047 COOPÉRATIVE DE TRAVAIL DU SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS PAVILLON DE BEAUHARNOIS DES RÉSIDENCES ET CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE LA MONTÉRÉGIE – CSN AM-1002-6259 COOPÉRATIVE DE TRAVAIL SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA RÉSIDENCE SÉRÉNITÉ COOPÉRATIVE DE TRAVAIL RÉSIDENCE SÉRÉNITÉ – CSN

AM-2000-2396

CORPORATION AU PIED DES MONTS INC.

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE LA RÉGION

DE QUÉBEC (CSN) AQ-2001-4717

FONDOIR M.A.C. INC.

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE LA RÉGION

DE OUÉBEC (CSN) AO-2001-9226

FOYER ST-AMBROISE INC.

SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS

DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ)

AQ-1005-5783

GESTION FPS INC. (LE CHAMPÊTRE) SYNDICAT RÉGIONAL DES CHP DE LANAUDIÈRE – CSN

AM-2001-5826

GESTION FPS INC. SYNDICAT RÉGIONAL DES CHP DE LANAUDIÈRE – CSN

(LE ST-AMBROISE) AM-2001-5909

GROUPE SANTÉ VALEO INC. SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS

DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ) (MAISON VALEO PIERREFONDS)

AM-2001-5884

HCN-REVERA LESSEE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES (CLAIR MATIN) LP

RÉSIDENCES ET CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS

DE LA MONTÉRÉGIE – CSN

AM-2001-7382

UNION DES EMPLOYÉ(ES) DE L'ÉMÉRITE (IND) **HCN-REVERA LESSEE**

(ÉMÉRITE DE BROSSARD) LP AM-2001-6124

HCN-REVERA LESSEE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS (JARDINS INTÉRIEURS) LP DES RÉSIDENCES ET CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS

DE LA MONTÉRÉGIE – CSN

AM-2001-7842 AM-2001-7840

INDÉPENDANCE 65 + INC. SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

D'INDÉPENDANCE 65+ - CSN

AM-2000-7600

LA MAISON DES AÎNÉS

CARRÉ NÉRÉE

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE LA RÉGION

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)

AQ-2001-3256

LA RESIDENCE CARPE DIEM INC. SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

DE LA RÉSIDENCE CARPE DIEM – CSN

AM-1002-3576

SYNDICAT DES SALARIÉS DE SERVICES D'AIDE LA VILLA TOURNESOL

AUX PERSONNES EN RÉSIDENCE DE LA MAURICIE (CSD)

AQ-1005-6217

LE DOMAINE DES PIONNIERS

VALLÉE-DE-L'OR

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

DES CENTRES D'HÉBERGEMENT DE LA VALLÉE-DE-L'OR – CSN

AM-2000-8197

LE RENOIR, SOCIÉTÉ EN

COMMANDITE

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

DES CENTRES D'HÉBERGEMENT DU GRAND MONTRÉAL (CSN)

AM-2001-7338

LES HABITATIONS MÉTATRANSFERT

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

DE MÉTATRANSFERT – CSN

AQ-2000-6990

LES INVESTISSEMENTS G.L. INC.

(LES RÉSIDENCES DE

L'IMMACULÉE)

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS(EUSES) DES RÉSIDENCES

D'HÉBERGEMENT RIMOUSKI-NEIGETTE (CSN)

AQ-2000-6550

LES JARDINS DU HAUT

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES EN SOINS SAINT-LAURENT (1990) ENR.

DE QUÉBEC (S.P.S.Q.) (IND)

AQ-1005-0731

LES RÉSIDENCES SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS ST-CHARLES S.E.N.C. DES RÉSIDENCES ET CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS

DE LA MONTÉRÉGIE – CSN

AM-2000-9197

MAISON D'ACCUEIL SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES DE LA MAISON

LA TRAVERSE LA TRAVERSE – CSN

AM-2001-5110

MAISON DES FEMMES DE BAIE-COMEAU

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES DE LA MAISON DES FEMMES

DE BAIE-COMEAU FAS (CSN)

AO-1004-0510

MAISON-REALITE INC. SYNDICAT DES PERSONNES SALARIÉES

DE LA MAISON RÉALITÉ (CSN)

AM-1002-1730

SYNDICAT RÉGIONAL DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS MANOIR DRUMMOND

DES CENTRES D'HÉBERGEMENT DU CENTRE DU QUÉBEC (CSN)

AM-1004-8825

EN SANTÉ MENTALE (W.I.)

PERSPECTIVE COMMUNAUTAIRE SYNDICAT DU PERSONNEL DES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE (CSQ)

AM-2001-5874

RÉSIDENCE CHÉNIER SAINT-EUSTACHE INC.

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES CENTRES D'HÉBERGEMENT DE LA RÉGION

DES LAURENTIDES – CSN

AM-2001-4957

RÉSIDENCE LE JARDIN

DES SAULES INC.

SYNDICAT DES SALARIÉS DE JARDIN DES SAULES (IND)

AM-2001-9128

RÉSIDENCE LES JARDINS

SYNDICAT DES MÉTALLOS, LOCAL 7625 (FTQ) AM-2001-0175

DE MONTARVILLE INC.

RÉSIDENCE ST-PHILIPPE INC.

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE L'ESTRIE – CSN

AM-2000-9989

RPADS PROPRIO 6, SOCIÉTÉ

EN COMMANDITE

(MANOIR LES GÉNÉRATIONS)

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS(EUSES) DES RÉSIDENCES D'HÉBERGEMENT RIMOUSKI-NEIGETTE (CSN)

AQ-2001-7228

RPADS PROPRIO 7. SOCIÉTÉ (CHÂTEAU SAINTE-MARIE)

EN COMMANDITE

SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS

DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ)

AO-2001-8550

SOCIÉTÉ D'HABITATION CARDINAL-VACHON

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES EN SOINS

DE QUÉBEC (S.P.S.Q.) (IND)

AO-2001-9144

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE JACQUES DE LABADIE

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS(EUSES) DES JARDINS

DE LAVAL (CSN) AQ-1003-9987

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

LE DUFFERIN

SYNDICAT OUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS

DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ)

AM-2001-0933

TERRE DES JEUNES DE STE-JULIENNE

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

DE TERRE DES JEUNES (CSN)

AM-1004-9357

VILLA ST-ALEXIS INC.

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES CENTRES D'HÉBERGEMENT PRIVÉS DE LA RÉGION

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (CSN)

AQ-2001-4750

3. Une entreprise de transport par autobus et une entreprise de transport par bateau

MINIBUS PAQUIN INC. SYNDICAT QUÉBÉCOIS DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS

DE SERVICE, SECTION LOCALE 298 (FTQ)

AQ-2001-0907

RELAIS NORDIK INC.

SYNDICAT DES MÉTALLOS, SECTION LOCALE 2015 (FTQ)

AQ-2001-6153

4. Une entreprise de production, de transport, de distribution ou de vente de gaz ou d'électricité ou d'emmagasinage de gaz

ÉNERGIR. S.E.C.

SYNDICAT DES EMPLOYÉS(ES) PROFESSIONNELS(LES) ET DE BUREAU, SECTION LOCALE 463 (SEPB) CTC-FTO

AM-1002-5455

5. Une entreprise d'incinération de déchets ou d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de traitement, de transformation ou d'élimination d'ordures ménagères, de déchets biomédicaux, d'animaux morts impropres à la consommation humaine ou de résidus d'animaux destinés à l'équarrissage

DERICHEBOURG CANADA

UNIFOR (FTQ)

ENVIRONMENT INC.

AM-2001-9358

6. Une entreprise de cueillette, de transport ou de distribution du sang ou de ses dérivés

HÉMA-QUÉBEC

SYNDICAT DES TECHNICIENS(NES) DE LABORATOIRE

DE HÉMA-QUÉBEC (CSN)

AM-2001-9010

68113